

Les randonneurs Covid

Ils sont bien malmenés depuis un an déjà !

Le gouvernement a décrété l'**état d'urgence sanitaire** en France dès **Mars 2020**.
Différentes lois et décrets ont été votés et promulgués jusqu'en Janvier 2021 pour prolonger cette situation jusqu'au 1er Juin 2021.

Les mesures prises par le gouvernement pour enrayer l'épidémie ont été relayées par la **Fédération Française de Randonnée** et adaptées à l'activité :

- Pas de rassemblement de plus de **6 personnes** dans l'espace public
- Port du **masque obligatoire** lors du covoiturage ainsi que pour traverser une agglomération
- La **distanciation sociale - 1,50m à 2m** - doit être respectée en cours de randonnée et lors du pique nique.

Par conséquent:

- Finies les randonnées à 25, le petit groupe devient la norme !
- Fini le partage de la fiole de génépi après le café !
- L' apéro, les gâteaux en commun, on oublie !

Amis randonneurs, malgré ces restrictions, ne vous laissez pas abattre !
Continuez de **profiter de la nature**, à **vivre ensemble**, en petits groupes.
Votre santé physique et psychologique en dépend.

**Pour "oublier" le Covid:
Retrouvons nos amis et randonnons !**

Bonnes balades !